MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 8, n° 17 | BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | Août 2022

Mirabel souffle ses 50 bougies en compagnie de 40 000 visiteurs

Alors que la chaleur et le beau temps étaient au rendez-vous, ce sont 40 000 festivaliers qui se sont rassemblés au complexe du Val-d'Espoir pour les festivités du 50e anniversaire de la ville offertes par le conseil municipal de Mirabel, incluant la 30e édition de Mirabel en fête.

Samedi le 6 août au soir, illuminés par la lumière azure des projecteurs et animés par le rythme de leurs chansons préférées, 30 000 festivaliers ont été comblés par une prestation émouvante des **Cowboys Fringants**, groupe tant apprécié par les Mirabellois, et un spectacle pyromusical à couper le souffle présenté par l'entreprise FAE Pyrotechnie. La première partie de la soirée a été assurée par l'ambassadeur du 50e anniversaire de Mirabel, **Kevin Bazinet**.

C'est avec un immense sentiment de bonheur que nous arrivons à la fin des festivités du 50e de Mirabel ! Et quelle fête ! Avec plus de 40 000 visiteurs qui sont venus au cours des quatre jours célébrer avec nous ce moment qui à coup sûr laissera des souvenirs marquants. Les membres du conseil se joignent à moi pour remercier le comité organisateur ainsi que tous les organismes et partenaires qui se sont impliqués pour faire de cet événement une réussite. Nous avons été privilégiés de pouvoir bénéficier de la présence d'artistes extraordinaires, dont les Cowboys Fringants, qui nous ont donné un spectacle hautement émotif et d'une générosité sans mots. Souhaitons que ce 50e soit à l'image des prochaines années : festives, innovantes et remplies de projets mobilisateurs

— PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE DE MIRABEL

Les Cowboys Fringants

Le conseil municipal de Mirabel. Absent de la photo : M. François Bélanger.

Une foule de 30 000 festivaliers rassemblés pour le spectacle des Cowboys Fringants.

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Image-13, Clair Obscur, Photographie Fortin | **DISTRIBUTION** Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | **COURRIEL** communications@mirabel.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 28 418 exemplaires

INAUGURATION DE L'AMPHITÉÂTRE DU VAL-D'ESPOIR

Le jeudi 4 août, les festivités ont permis d'inaugurer l'amphithéâtre du Val-d'Espoir par un spectacle intérieur de **Kevin Bazinet** et ses invités, Bobby Bazini, Marjo, Annie Villeneuve, William Cloutier, Gabrielle Destroismaisons et Samantha Charbonneau Vaudeville.

Les convives ont également pu profiter d'une activité de réseautage organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel, qui a soutenu la Ville dans la vente de billets avec son site Web lelocalmirabel.ca.

Kevin Bazinet et son frère Bobby Bazini

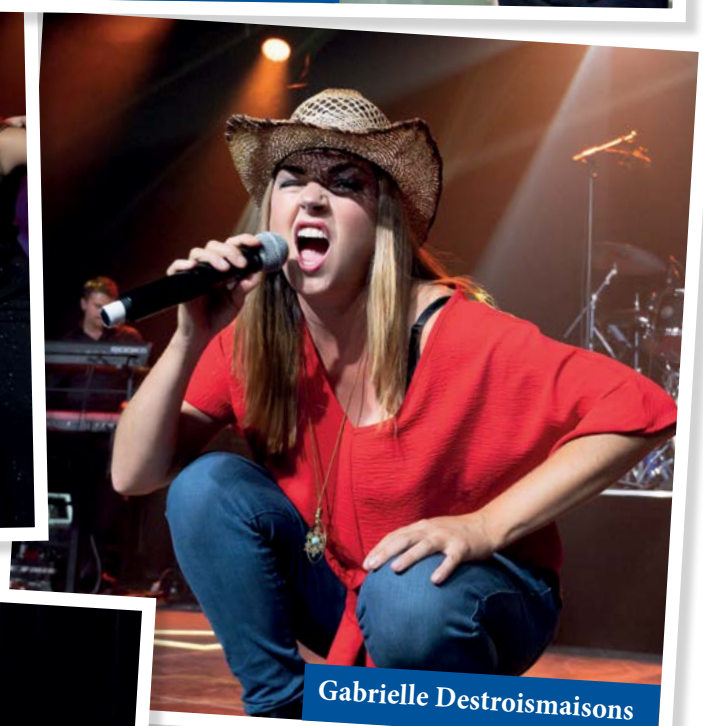

Gabrielle Destroismaisons

Des membres du comité organisateur du 50e accompagnés de Kevin Bazinet, Bobby Bazini et Samantha Charbonneau Vaudeville.

Marjo

Annie Villeneuve

Les députées provinciales Mmes Sylvie D'Amours (gauche) et Lucie Lecours (droite), accompagnées du député fédéral M. Jean-Denis Garon.

William Cloutier

MIRABEL SE TORD DE RIRE

Le soir du vendredi 5 août, les fous rires se sont emparés de la foule mirabelloise réunie pour le gala Nord-de-Rire. Avec Mario Tessier à l'animation, le spectacle d'humour mettant en vedette Réal Béland, Korine Côté, Yannick de Martino, Jean-Thomas Jobin, Maude Landry et Dominick Léonard a soulevé l'hilarité tout au long de la soirée.

La programmation diversifiée de la journée incluait également la troupe de danse Unified Movement et l'expérience DJ le Loop.

Dominick Léonard

L'équipe d'expérience DJ le Loop

Mario Tessier, à l'animation

Réal Béland

Unified Movement

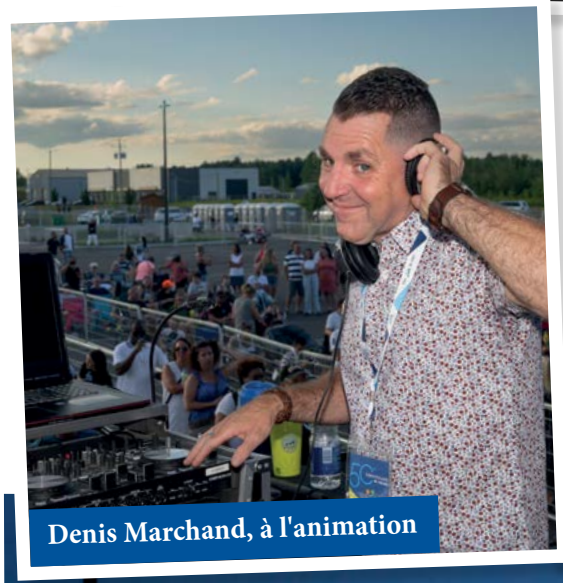
Denis Marchand, à l'animation

Jean-Thomas Jobin

Mario Tessier accompagné par des membres du conseil municipal

UN SAMEDI ROCK AND ROLL

La prestation des Cowboys Fringants a été précédée d'un spectacle de l'ambassadeur du 50e anniversaire de Mirabel, **Kevin Bazinet**, qui était accompagné de quatre choristes, dont Samantha Charbonneau Vaudeville, gagnante du concours Mirabel m'enchante.

Samedi en après-midi, Légion, composé des groupes **Vilain Pingouin**, **Noir Silence** et les **Frères à Ch'val**, a pris la scène et a présenté les différentes époques de la musique rock québécoise.

Tout au long de la journée, les familles ont pu se rafraichir dans les nouveaux jeux d'eau de la place publique qui a été inaugurée dans le cadre des festivités. Mascottes de Disney, superhéros de Marvel, la Pat'Patrouille et bien plus encore étaient présents pour divertir les enfants. Une zone de jeux gonflables gigantesques de l'entreprise Chez Fun Fou a connu un franc succès auprès des plus petits. Des amuseurs de rue et des maquilleurs étaient aussi de la partie. Les coups de cœur d'Ari Cui Cui, spectacle jeunesse de l'avant-midi, a également ravi les familles.

Cinquante ans de bonheur et de plaisir célébrés depuis trente ans avec Mirabel en fête et cette année avec les festivités du 50e. Bravo au comité organisateur, aux employés municipaux, aux bénévoles, à la Ville de Mirabel et à vous, chers Mirabellois et Mirabelloises.

— MARC LAURIN
PRÉSIDENT DU COMITÉ ORGANISATEUR

Ari Cui Cui

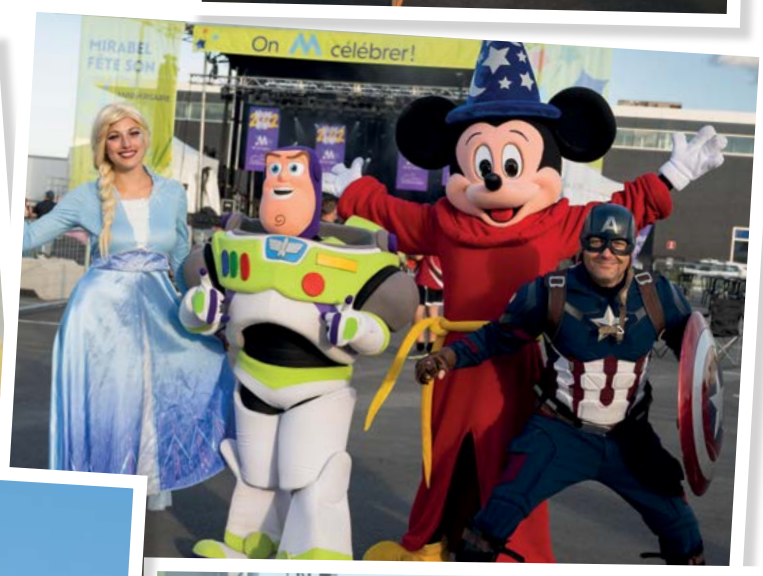

Noir Silence

Vilain Pingouin

Les Frères à Ch'val

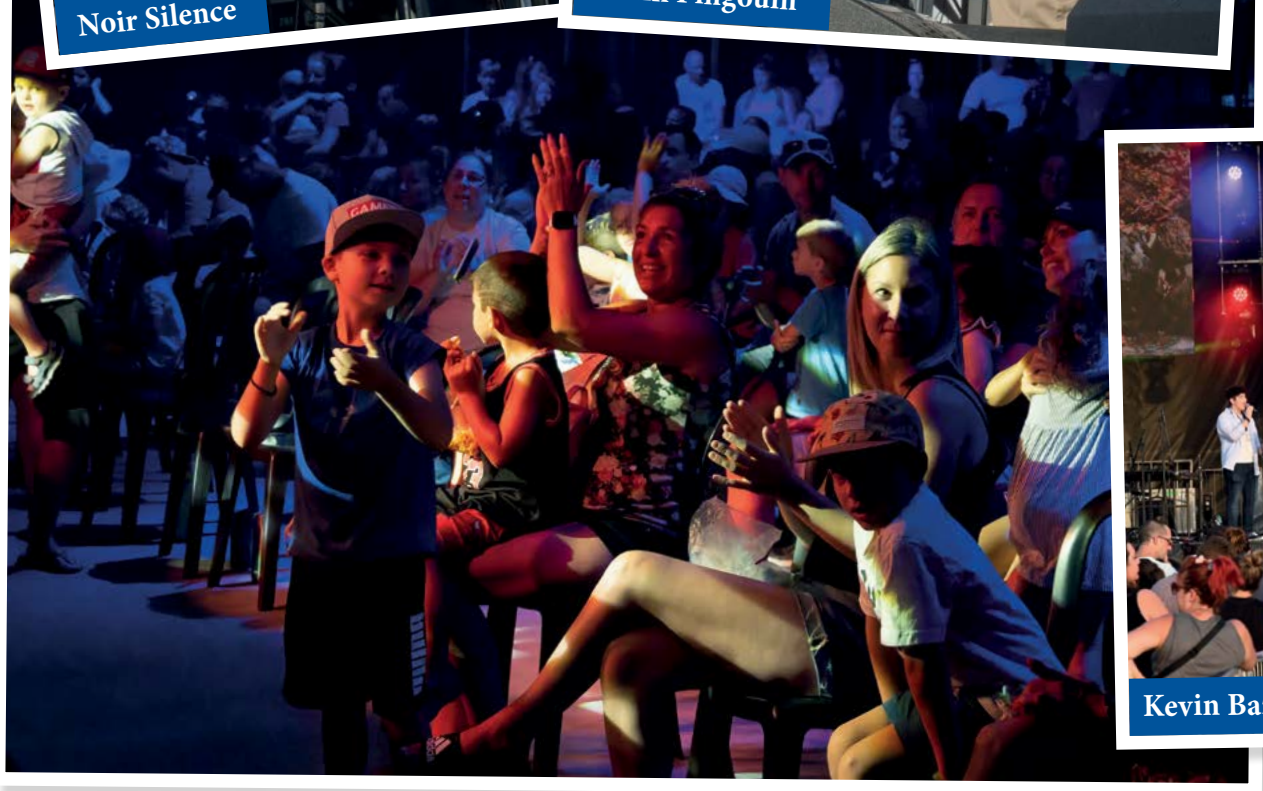

Kevin Bazinet

DES SPECTACLES POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS

Les festivités se sont conclues le dimanche 7 août avec un spectacle de Carter and Boomers et ses invités Joël Denis, Gilles Girard, Christine Chartrand et Jean Paray. Le chanteur Yanick Lanthier, qui était également coordonnateur des quatre jours de festivités, a aussi pris la scène. En matinée, Arthur L'aventurier a présenté son spectacle jeunesse *Au bout du monde en Australie*.

Arthur L'aventurier accompagné de jeunes ayant assisté à son spectacle.

Gilles Girard

Joël Denis

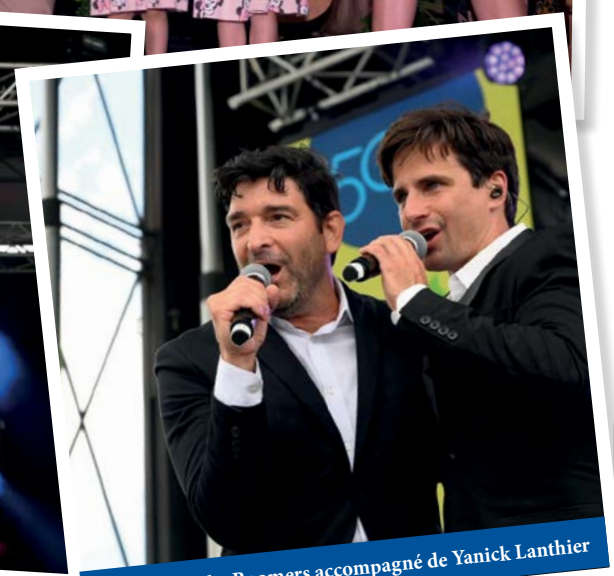

Carter and the Boomers accompagné de Yanick Lanthier

DES PARTENAIRES INDISPENSABLES

Le succès du 50e anniversaire de Mirabel n'aurait pas été possible sans la collaboration essentielle de multiples partenaires qui n'ont pas hésité à affronter la chaleur pour contribuer aux activités tout au long des festivités. La Ville les remercie chaleureusement et particulièrement le parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière pour son grand soutien logistique. Le Club Optimiste de Saint-Canut a assuré la coordination du bar et les Chevaliers de Colomb de Saint-Janvier ont organisé la distribution du blé d'Inde. Plusieurs organismes sportifs de Mirabel, CIME, Tourisme Mirabel, le festival Volaria et la Maison de la famille de Mirabel ont également tenu des kiosques sur le site du festival.

La Ville tient également à souligner l'apport de Bell Textron, du Complexe ICAR et du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme qui ont généreusement fourni des stationnements pour faciliter les déplacements de tous. La Ville apprécie aussi le soutient du président du gala Nord-de-Rire, Alexandre Paradis, de même que celui du Groupe Nord Scène pour le soutien technique et la diffusion des prestations artistiques et, finalement, la contribution de Denis Marchand à l'animation. Plusieurs camions de nourriture de rue ont permis aux visiteurs d'étancher leur soif et de se rassasier. La sécurité des festivaliers a été assurée par Sécuriteq et leur bien-être par Urgences-Lanaudière.

Alexandre Paradis

Le comité historique du 50e, avec un gigantesque travail de recherche, a produit un important dépliant dans lequel les faits marquants des cinquante ans d'histoire de Mirabel sont relatés. Celui-ci est disponible à l'hôtel de ville ainsi que dans les bibliothèques municipales. La Ville invite les citoyens à s'en procurer pour découvrir l'histoire de Mirabel.

Le samedi 6 août, les déplacements des festivaliers ont été facilités par exo qui leur a généreusement offert un service de navettes les transportant de l'un de trois stationnements sélectionnés jusqu'au site des festivités.

Pour votre travail et votre dévouement, *Merci!*

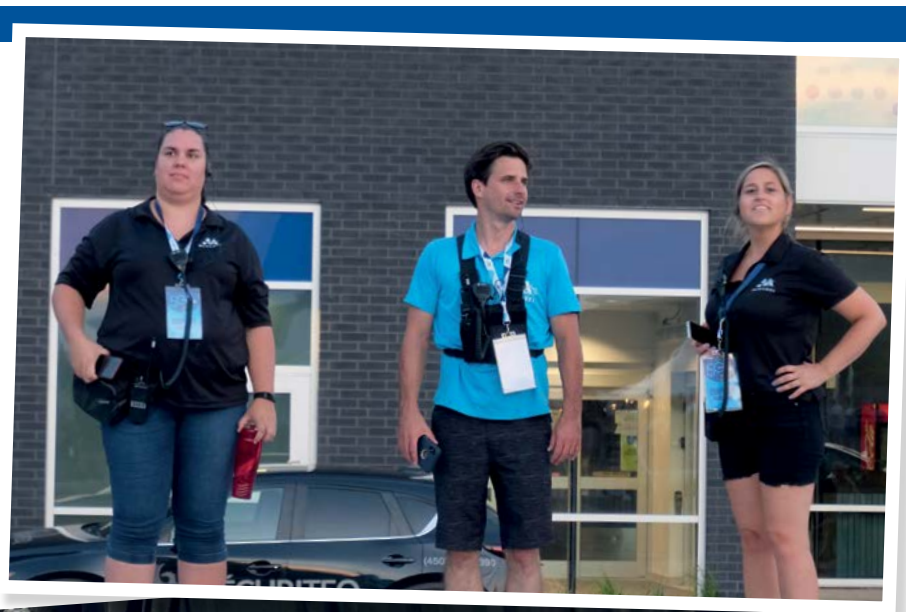

Finalement, la Ville tient à exprimer sa gratitude envers tous les bénévoles et tous les employés de tous les services ayant participé à la réalisation de ce projet aussi spécial. L'ampleur du travail accompli par ceux-ci est inimaginable et la Ville leur doit ses remerciements les plus sincères. Sans eux, le 50e anniversaire de Mirabel n'aurait pu connaître un succès aussi grandiose. Leur dévouement a permis à plus de 40 000 visiteurs de repartir non seulement avec un sourire aux lèvres et la joie au cœur, mais également avec des souvenirs inoubliables et la fierté d'avoir été présents lorsque leur ville a soufflé ses 50 bougies. Il serait impossible de présenter aux lecteurs mirabellois une photo de chaque personne ayant contribué au déroulement des festivités, mais la Ville tient tout de même à immortaliser quelques clichés dans les pages du *Mirabel vous informe*.

Le comité organisateur du 50e

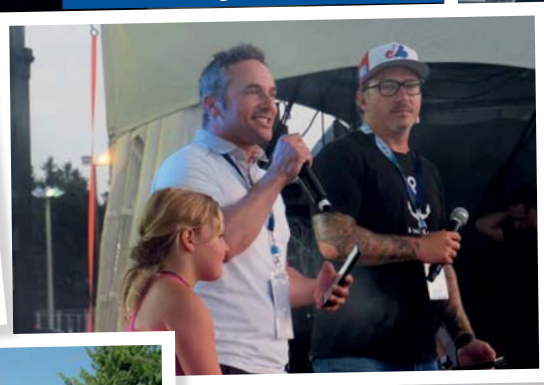

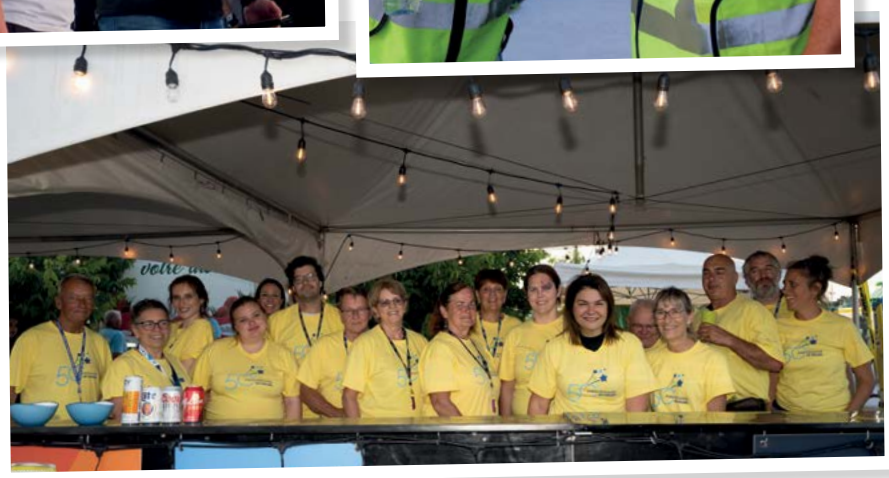

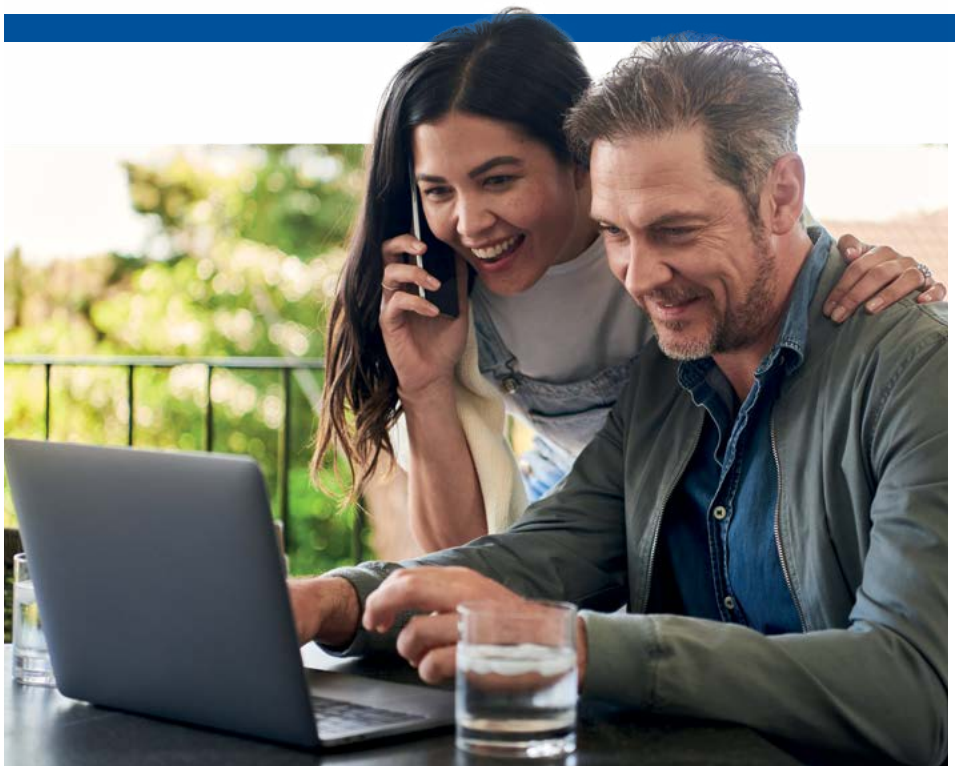

Internet haute vitesse

Avancement du branchement à Mirabel

Depuis le début de l'été, les travaux de branchement de Vidéotron, qui progressent bien, ont facilité l'accès de plus de 514 nouvelles adresses à Internet haute vitesse sur le territoire de Mirabel, sur un total de 1020 foyers identifiés. En date du 19 juillet, plus de 50 % du projet est complété.

L'entreprise indique cependant que l'échéancier initial, qui prévoyait la complétion des travaux le 22 septembre 2022, pourrait être retardé jusqu'à la fin octobre. Cette annonce n'affectera que quelques résidences mirabelloises. Tout comme les autres compagnies de télécommunications, Vidéotron doit faire face à plusieurs enjeux qui peuvent expliquer les délais, dont :

- la pénurie de main-d'œuvre, en particulier le manque de monteurs de lignes;
- les difficultés d'approvisionnement de matériel;
- la tempête qui s'est abattue sur les Laurentides à la fin du mois de mai et qui a forcé l'entreprise à mobiliser des équipes attitrées à réparer les bris causés par les intempéries.

Afin d'accélérer le déploiement de son réseau, Vidéotron vous invite à vérifier la disponibilité des services à votre adresse en consultant la page Web videotron.com/internet/haute-vitesse. Les personnes intéressées sont également invitées à y laisser leurs coordonnées pour être prévenues de la disponibilité prochaine des services dans leur secteur.

Transport collectif

Pénurie de main-d'œuvre en transport adapté

Les services d'exo à Mirabel sont présentement affectés par deux enjeux : la pénurie de chauffeurs d'autobus et les difficultés vécues par l'industrie du taxi.

La pénurie de main-d'œuvre touche l'ensemble des secteurs d'activité au Québec et elle n'épargne pas le transport collectif. Le manque de chauffeurs d'autobus affecte tout particulièrement les transporteurs privés dont exo dépend pour livrer ses services d'autobus dans les couronnes nord et sud de Montréal.

Depuis quelque temps, exo est contraint à retarder, voire annuler, des départs en raison d'un manque d'effectifs. Les services réguliers et les services adaptés sont affectés par la pénurie de main-d'œuvre, la hausse du prix du carburant et la transformation de l'industrie du taxi. Cependant, exo rassure la Ville que des mesures de mitigation ont été mises en place. Exo mentionne également que ses équipes travaillent sur différentes solutions avec ses fournisseurs.

Exo s'efforce d'assurer l'ensemble des déplacements réservés, en transport adapté particulièrement, mais, par manque de chauffeurs pour répondre à la demande et malgré les efforts de l'entreprise, certains jours, des déplacements pourraient être annulés dans certains secteurs. Dans ce cas, exo communiquera avec les clients touchés pour explorer avec eux toutes les possibilités. L'entreprise déclare qu'elle portera une attention particulière aux déplacements pour motifs médicaux, professionnels et d'études et que l'annulation de déplacements constitue une disposition d'ultime recours.

Refonte du réseau d'autobus d'exo

La consultation publique d'exo qui devait initialement se tenir de la mi-octobre à la mi-novembre 2022 est repoussée de quelques mois et aura lieu de la mi-janvier à la mi-février 2023. Cette consultation publique permettra à exo de recueillir les commentaires des Mirabellois sur le projet de refonte de son réseau. L'entreprise pourra ainsi mieux adapter son réseau aux besoins des Mirabellois.

FÊTE DE L'ÉTÉ DANS LE SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN

La fête de l'été du secteur de Saint-Augustin aura lieu au parc Pablo-Picasso le mercredi 24 août, de 17 h à 22 h.

Les participants pourront profiter d'une épluchette de blé d'Inde, de jeux gonflables, d'un feu d'ambiance, de jeux d'adresse et de plusieurs autres activités. Un chansonnier et des camions de nourriture de rue seront sur place et un film sera présenté en formule ciné-parc.

À 18 h, il y aura une parade de vélos décorés (inscriptions sur la page Facebook du comité du parc Pablo-Picasso). À 19 h, les organisateurs tiendront une course de poches de maïs.

L'ÉRABLE À MIRABEL !

Le parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière présentera la 8e édition de *Mirabel fête l'érable du Québec*, les 24 et 25 septembre prochain.

Événement gourmand incontournable, cette fête permet de découvrir l'érable sous toutes ses formes grâce à de nombreux exposants et à plusieurs activités animées pour les petits et les grands. Les copieux paniers à pique-nique préparés par le chef Charles-Antoine Crête seront également de retour. À ces délicieux plaisirs s'ajoutent, entre autres, le musée de l'érable, la visite de l'érablière ancestrale et une petite ferme éducative. Que du bonheur en perspective !

Exceptionnellement, le coût d'entrée au parc sera de 8 $ par adulte (incluant les Mirabellois) et de 3 $ pour les enfants de 7 à 16 ans. Pour toutes autres informations, consultez la page Web facebook.com/mirabelfetelerableduquebec.

TOURNOI DE JEUX VIDÉO À SAINT-JANVIER

L'îlot jeunesse de Saint-Augustin est heureux d'annoncer le retour de l'événement *C'est Plus Qu'un Jeu !*, qui se tiendra en présentiel le samedi 20 août 2022, de 12 h à 20 h, au centre culturel du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. Au menu : quatre tournois de *Super Smash Bros. Ultimate* pour les jeunes de tous âges.

Les inscriptions se feront sur place la journée de l'événement au coût de 10 $ pour les jeunes âgés de 16 ans et moins et de 20 $ pour les jeunes âgés de plus de 16 ans. Il s'agit d'un événement de financement pour les prochaines activités du virage jeunesse de Mirabel. Des prix de présence seront remis.

Pour plus de détails et pour confirmer votre présence, appelez au 450 475-8653, poste 4271, ou visitez la page Facebook **fb.me/e/1Gtx9v7yL**.

APPEL DE CANDIDATURES AU GALA MÉRITAS DE LA VILLE DE MIRABEL

Le Gala Méritas offre l'occasion unique de reconnaître et d'honorer les athlètes et les artistes mirabellois ayant réalisé une performance sportive, artistique ou culturelle exceptionnelle de calibre amateur ou s'étant démarqués au niveau local, régional, provincial, national ou international.

Vous désirez souligner l'accomplissement d'un individu ? Faites vite ! Vous avez jusqu'au 30 août ! Visitez la page Web mirabel.ca/gala-meritas.

Du 22 août au 23 septembre, dans le secteur de Saint-Augustin, et à la fin du mois d'août, dans le secteur de Saint-Antoine, la Ville effectuera un rinçage du réseau d'aqueduc. Cette opération, qui fait partie de l'entretien régulier, pourrait brouiller l'eau de votre robinet, mais elle demeure sans danger.

Si vous constatez une différence dans la clarté de l'eau, vous pouvez la laisser couler quelques secondes. Elle retrouvera sa limpidité habituelle. Les dates peuvent varier en cas de bris mécanique sur le réseau.

BUDGET PARTICIPATIF 2023

Avec l'édition 2023 du budget participatif citoyen, la Ville de Mirabel donne de nouveau la parole à ses citoyens et ses organismes en leur permettant de proposer des projets qui leur tiennent à cœur. Ce faisant, la Ville encourage la vie municipale et l'implication citoyenne dans le processus démocratique.

Pour les Mirabellois, il s'agit d'une occasion de se faire entendre. Le budget de 100 000 $ réservé par le conseil municipal servira à mettre sur pied les projets retenus pour leur impact collectif. Un montant additionnel de 10 000 $ sera réservé aux projets qui répondront aux critères du volet jeunesse du budget participatif.

La période de dépôt des candidatures est du 29 août au 14 octobre 2022. Les personnes intéressées peuvent accéder au formulaire d'inscription à la page Web mirabel.ca/finances. Participez en grand nombre !

Renseignements : Service de trésorerie, au 450 475-2003.

Développer plus que des athlètes

La refonte du soccer au Canada est palpable dans l'organisation du FC Challenger de Mirabel. Il y a quelques années, Canada Soccer a pris la décision de changer la direction du sport au pays et d'altérer sa façon de l'enseigner afin de se concentrer sur de nouvelles priorités.

L'accent est maintenant mis autant sur le développement de la personne que sur le développement de l'athlète et cette nouvelle façon de faire est apparente dans toutes les activités du FC Challenger. Sans mettre de côté l'importance de développer les compétences techniques et stratégiques des jeunes joueurs, le FC Challenger est entièrement engagé à également équiper ses athlètes avec des atouts tels que le respect, l'entraide et le sens de la responsabilité. M. Paolo Saravia-Canessa, directeur technique du club, explique que ce changement pousse les entraîneurs, qui sont maintenant appelés des éducateurs, à chercher d'abord l'épanouissement de tous, peu importe le niveau de jeu des enfants.

L'accès pour tous aux meilleurs programmes et aux meilleures ressources est également priorisé. Puisque les entraînements et les pratiques ne se font plus par équipe, mais plutôt par cohorte, tous les joueurs du même groupe d'âge peuvent profiter des connaissances de tous les éducateurs, permettant ainsi une formation plus complète.

Pendant ces entraînements effectués avec toutes les équipes réunies, les responsables se concentrent à travailler avec les jeunes sur toutes les sphères nécessaires au développement de l'athlète, soit les côtés technique et physique du sport, la confiance en soi, l'envie de s'amuser, le respect à tous les égards, l'esprit d'équipe et l'envie de progresser.

À cela s'ajoute l'importance accordée aux besoins de chacun et à la création d'un sentiment d'appartenance, de compétence et de plaisir pour tous. Le respect dans toutes les interactions est également priorisé. Cependant, le plus important pour toutes les parties au sein du FC Challenger demeurera toujours l'amour du ballon rond. En inculquant aux jeunes un amour profond du soccer, le FC Challenger contribue à faire grandir le sport dans la région.

Le soccer est déjà le sport le plus populaire au monde et pour ceux qui le pratiquent, il s'agit de plus qu'un simple passe-temps, c'est plutôt un mode de vie. Aux quatre coins de la planète, le soccer n'est pas joué, il est vécu, il est une façon d'être. L'amour de ce sport est ancré profondément dans les joueurs qui, en voyant un ballon, ne peuvent s'empêcher de dribbler ou de tenter de le balancer sur leur tête.

FC Challenger de Mirabel
450 475-2062
17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier

Personnel de soutien technique du FC Challenger

Équipe masculine U18 AA

Équipe masculine CDCU9-U12

Des jeunes du FC Challenger lors d'un entrainement de cohorte

Équipe féminine U12

SONDAGE CONCOURS

PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

POUR LES VOYAGEURS, RANDONNEURS, CYCLISTES, MARCHEURS, PATINEURS, COUREURS, TROTTINEURS, SKIEURS, CYCLISTES HIVERNAUX, MOTONEIGISTES...TOUS CEUX QUI ❤ LE P'TIT TRAIN

P'TIT TRAIN du NORD

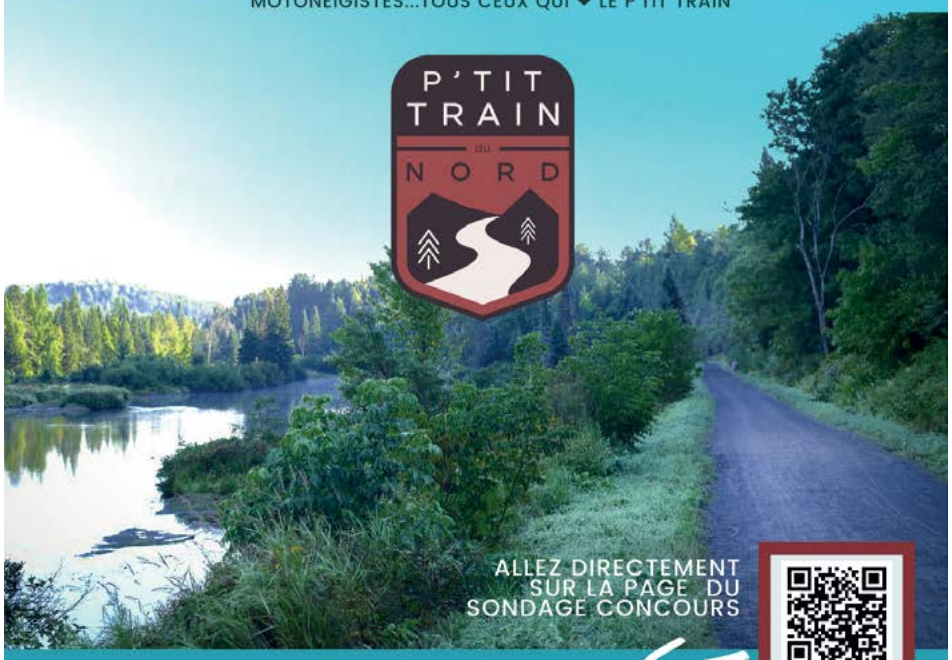

ALLEZ DIRECTEMENT SUR LA PAGE DU SONDAGE CONCOURS

Le **P'tit Train du Nord** entreprend une analyse des retombées économiques en lien avec le parc linéaire. À cet effet, l'équipe du P'tit train du Nord a préparé un sondage afin de mieux comprendre les habitudes et préférences des utilisateur·ice·s du réseau.

Répondez à notre sondage et courez la chance de remporter une carte-cadeau à la boutique du P'tit Train du Nord d'une valeur de 300$!

Pour participer au concours, veuillez remplir le questionnaire et fournir votre nom ainsi que votre adresse courriel. Vos données demeureront confidentielles.

L'équipe du P'tit Train du Nord vous remercie d'avance !

FIN DU SONDAGE : 16 SEPTEMBRE 2022
DATE DU TIRAGE DU PRIX : 30 SEPTEMBRE 2022

https://ptittraindunord.com/sondage/

le petit THÉATRE du nord
PRÉSENTE

CHANGER DE VIE

DU 23 JUIN AU 27 AOÛT 2022

AVEC **ARIEL IFERGAN, MARILOU MORIN, ÉTIENNE PILON, MÉLANIE ST-LAURENT**
TEXTE DE **CATHERINE LÉGER** MISE EN SCÈNE DE **SÉBASTIEN GAUTHIER**

DÉCORS **LOÏC LACROIX HOY** COSTUMES **ROSEMARIE LEVASSEUR** ÉCLAIRAGES **ROBIN KITTEL OUIMET** SON & MUSIQUE **PIERRE TRIPARD** ASSISTANCE À LA MISE EN SCÈNE & RÉGIE **MARTINE RICHARD** DIRECTION TECHNIQUE **GHISLAIN DUFOUR**
DIRECTION DE PRODUCTION **EMMANUELLE NAPPERT**

petit**theatre**du**nord**.com
450 419-8755

Centre de création de Boisbriand, 305 chemin de la Grande-Côte, Boisbriand

CINÉ des Domaines

GRATUIT !

EN PLEIN AIR, AU CENTRE CULTUREL DU DOMAINE-VERT NORD

19 AOÛT
★ ARRIVÉE DÈS 19 H ★

20 AOÛT
★ ARRIVÉE DÈS 16 H ★

20 AOÛT
★
JEUX GONFLABLES, ANIMATION, NOURRITURE ET RAFRAÎCHISSEMENTS À PRIX POPULAIRE !

En cas d'orage, la présentation s'effectuera à l'intérieur du centre culturel.

MIRABEL

ORGANISÉ PAR LES COMITÉS DE PARC DU DOMAINE-VERT NORD ET DU DOMAINE-VERT SUD

Mirabel, on M y travailler!

La Ville de Mirabel se hisse au 6e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant plus de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1er rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous:

Services › Services en ligne › Postuler en ligne

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition, à moins d'avis contraire.

OFFRES D'EMPLOIS

LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES POSTES SUIVANTS PEUVENT CONSULTER TOUS LES DÉTAILS À LA PAGE WEB MIRABEL.CA/EMPLOIS.

SECRÉTARIAT – BANQUE DE CANDIDATURES (DATE DE FIN D'AFFICHAGE : 30 SEPTEMBRE)

Tu as un intérêt pour l'administration, pour le service à la clientèle et tu désires travailler pour une Ville ? En plus de s'acquitter d'autres tâches, la personne qui occupe ce poste :

- assure la gestion des dossiers administratifs, reçoit et achemine les appels téléphoniques, fournit les renseignements généraux;
- exécute une variété de travaux cléricaux comportant du traitement de textes, la création de formules de tout genre ainsi que la saisie de données informatiques.

TECHNICIEN AQUEDUC ET ÉGOUT (DATE DE FIN D'AFFICHAGE : 9 SEPTEMBRE)

Tu es une personne organisée et manuelle et tu te cherches un emploi ? En plus de s'acquitter d'autres tâches, la personne qui occupe ce poste :

- soutient le contremaître en charge du volet aqueducs et égouts dans ses tâches;
- planifie et participe au programme d'entretien des conduites d'eau et des réseaux sanitaires;
- participe aux analyses des demandes de consentements municipaux des partenaires externes (ex. utilités publiques).

ANIMATEUR JEUNESSE (DATE DE FIN D'AFFICHAGE : 31 SEPTEMBRE)

Tu aimes planifier et organiser des activités de divertissement, tu es étudiant et tu te cherches un emploi pour cet été ? En plus de s'acquitter d'autres tâches, la personne qui occupe ce poste :

- planifie et anime les activités de divertissement et de sports pour les jeunes de la ville;
- participe à l'implantation des stratégies de promotion afin d'augmenter la visibilité et la participation aux activités;
- travaille en étroite collaboration avec les intervenants jeunesse.

Appel d'offres

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

FOURNITURE ET LIVRAISON DE TROIS (3) VÉHICULES DE POLICE NEUFS, À TRACTION INTÉGRALE, DE MARQUE FORD INTERCEPTOR UTILITAIRE À PROPULSION HYBRIDE, ANNÉE 2022 OU PLUS RÉCENTS

N/RÉF. : G6 112 U3 N04826 (2022-063)

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la fourniture et la livraison de trois (3) véhicules de police neufs, à traction intégrale, de marque Ford Interceptor utilitaire à propulsion hybride, année 2022 ou plus récents.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues au plus tard le 22 août 2022 au Service du greffe, à 11 heures (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca **au plus tard le 15 août 2022** sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. David Goulet Laporte, responsable de l'appel d'offres, au 450-475-2005.

Appel d'offres

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

FOURNITURE DE SERVICES POUR ASSURER L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU COMPLEXE AQUATIQUE

N/RÉF. : (2022-055)

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la fourniture de services pour assurer l'exploitation et l'entretien du Complexe aquatique.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 19 septembre 2022** au Service du greffe, à 11 heures (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 29 août 2022 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Carolyne Lapierre, responsable de l'appel d'offres au 450 475-2042.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

CONCERNANT LES SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PU-2532 (SECTEUR DU DOMAINE-VERT NORD) ET PU-2533 (ENSEMBLE DE LA VILLE)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire, que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 8 août 2022, a adopté les seconds projets de règlement numéros PU-2532 et PU-2533 ci-après énumérés.

Ces seconds projets de règlement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

PU-2532 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300, de façon à :

- **permettre les bâtiments multifamiliaux d'au plus 350 logements dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;**
- **retirer l'obligation d'augmenter la superficie minimale des terrains en fonction du nombre de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;**
- **permettre que l'ensemble des cases de stationnement soient situées à l'intérieur, incluant celles pour visiteurs pour la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;**
- **augmenter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire destiné à un usage public dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;**
- **exiger que la gestion des déchets soit faite à l'intérieur des bâtiments, à l'exception des matières organiques dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord.**

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2532 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 1 (zone concernée et contiguës) :

Permettre, dans la zone H 12-42, un maximum de 350 logements principaux par bâtiment pour les habitations multifamiliales et afin d'abroger la note particulière « 2 » qui consistait à ce que « l*a superficie minimale du terrain soit augmentée de 50 m² par logement en excédent de 2* ».

Article 2 (zone concernée et contiguës) :

Assujettir, dans la zone H 12-42, les habitations multifamiliales à la nouvelle note particulière « 4 », laquelle note se lit comme suit :

« *Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, les cases de stationnement peuvent être situées en totalité dans le stationnement intérieur.* ».

Article 3 (zone concernée et contiguës) :

Assujettir, dans la zone H 12-42, les habitations multifamiliales à la nouvelle note particulière « 5 », laquelle note se lit comme suit :

« *Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est permis d'installer des génératrices en cour avant à la condition qu'une distance de 1,5 mètre de la ligne de lot soit respectée et que les génératrices ne soient pas visibles de la voie publique.* ».

Article 4 (zone concernée et contiguës) :

Assujettir, dans la zone H 12-42, les habitations multifamiliales à la nouvelle note particulière « 6 », laquelle note se lit comme suit :

« *Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est permis qu'un bâtiment accessoire destiné à un usage public ait une superficie maximale de 410,0 mètres carrés au lieu de 230,0 mètres carrés* ».

Article 5 (zone concernée et contiguës) :

Assujettir, dans la zone H 12-42, les habitations multifamiliales à la nouvelle note particulière « 7 », laquelle note se lit comme suit :

« *Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est interdit d'aménager des conteneurs à l'extérieur des bâtiments, à l'exception des conteneurs pour la collecte des matières organiques. Le bâtiment doit être muni d'un système de gestion des matières résiduelles (déchets ultimes et recyclage) permettant de les conserver à l'intérieur, en dehors des heures de collectes.* ».

La zone concernée apparaît au plan ci-après :

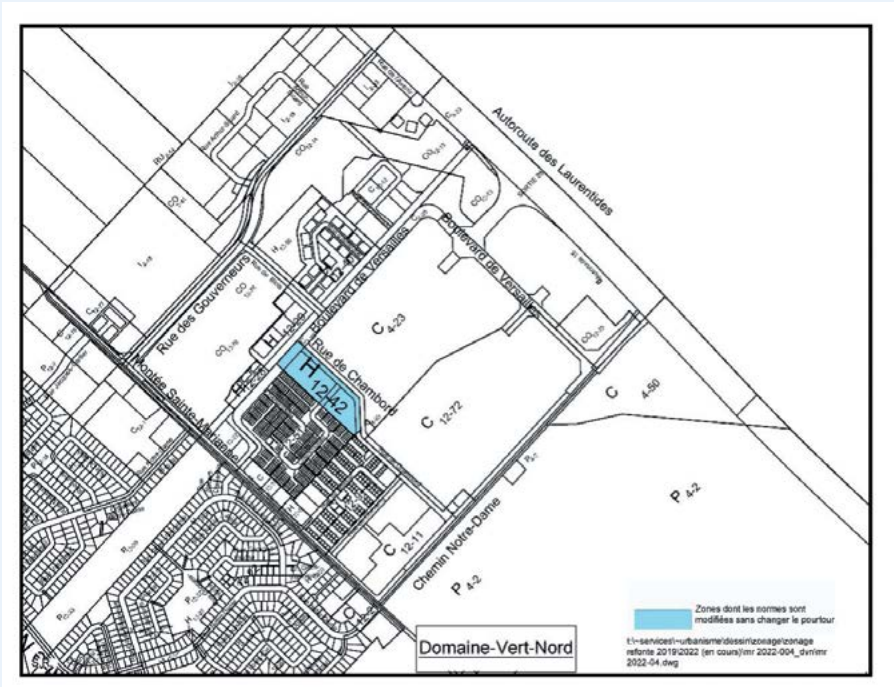

Ce projet de règlement a été adopté sans modification.

PU-2533 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300, de façon à :

- **modifier l'article 6.4.10 afin d'augmenter les exigences de végétalisation dans les stationnements;**
- **ajouter l'article 6.4.19.1 afin de permettre la réduction du nombre minimale de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes sous certaines conditions;**
- **modifier l'article 6.4.20 afin de réduire les normes minimales de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes;**
- **remplacer l'article 6.4.20.1 afin d'exiger qu'une partie des cases de stationnement soit aménagée dans un stationnement intérieur pour certaines habitations multifamiliales et mixtes;**
- **modifier l'article 6.5.1 afin d'augmenter les exigences de végétalisation pour les habitations multifamiliales et mixtes;**
- **modifier l'article 12.3.7 afin d'harmoniser les normes de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes en projet intégré avec celles hors projet intégré.**

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2533 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 1 (zone concernée et contiguës) :

Cet article modifie l'article 6.4.10 afin d'augmenter les exigences de végétalisation dans les stationnements notamment en ce qui concerne les îlots de verdure.

Article 2 (zone concernée et contiguës) :

Cet article ajoute l'article 6.4.19.1 afin de permettre la réduction du nombre minimale de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes sous certaines conditions.

Article 3 (zone concernée et contiguës) :

Cet article modifie l'article 6.4.20 afin de réduire les normes minimales de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes.

Article 4 (zone concernée et contiguës) :

Cet article remplace l'article 6.4.20.1 afin d'exiger qu'une partie des cases de stationnement soit aménagée dans un stationnement intérieur pour certaines habitations multifamiliales et mixtes.

Articles 5, 6 et 7 (zone concernée et contiguës) :

Ces articles modifient l'article 6.5.1 afin d'augmenter les exigences de végétalisation pour les habitations multifamiliales et mixtes.

▶ Suite à la page 14

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

CONCERNANT LES SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PU-2532 ET PU-2533 (SUITE)

▶ Suite à la page 13

Article 8 (zone concernée et contiguës) :

Cet article modifie l'article 12.3.7 afin d'harmoniser les normes de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes en projet intégré avec celles hors projet intégré.

Ce projet de règlement a été adopté **avec modifications, soit** :

« ajouter un croquis illustrant des exemples d'îlots de verdure à l'article 1, et à l'article 4, ajouter le paragraphe suivant :

Le présent article n'est pas applicable pour un projet de logement social ou pour un projet dont la majorité des logements sont abordable c'est-à-dire dont le loyer correspond au loyer médian du marché pour la Ville de Mirabel tel que reconnu par la Société d'habitation du Québec selon les données disponibles les plus récentes. »

DISPOSITIONS COMMUNES

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

* indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone (si applicable) d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone (si applicable) à l'égard de laquelle la demande est faite;
* être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone (si applicable) d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone (si applicable) n'excède pas 21 personnes;
* être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 25 août 2022.**

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 août 2022 :
  - Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;

OU

  - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone (si applicable) d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 8 août 2022 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Les seconds projets de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, les présents avis publics peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 10 août 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 2520, U-2524, 2530 ET 2535

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

2520 Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement de conduite d'eau, de construction de conduites d'égouts sanitaire, de remplacement de conduite d'égouts pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoit, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt de 972 000 $ à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

➢ par les personnes habiles à voter, le 9 mai 2022;

➢ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 14 juillet 2022.

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 août 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les règlements suivants :

U-2524 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la nouvelle sous-classe d'usage C11-04 ainsi que l'usage C11-04-01, au lieu d'ajouter l'usage C11-01-08 au tableau de la sous-classe d'usage C11-01;
- ajouter l'usage C11-04-01 aux usages autorisés à la zone C 7-58 plutôt que l'usage C11-01-08.

2530 modifiant le règlement numéro 1187 établissant une tarification pour les rejets industriels dans les réseaux d'égouts de la municipalité, afin de modifier l'annexe III concernant la tarification.

2535 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h. Les avis publics de ces règlements peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 10 août 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2537

(secteurs de Saint-Canut et Sainte-Scholastique)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 8 août 2022 a adopté le projet de règlement numéro PU-2537 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 suivant l'entrée en vigueur du règlement S-2501 de façon à :

- agrandir la zone E 1-10 à même une partie des zones RU 1-21 et RU 1-14;
- modifier l'article 4.5.2 afin d'ajouter l'usage I2-02-15 « Recyclage de bardeau d'asphalte » à la liste des usages ;
- ajouter les usages I2-02-09 « Station de compostage », I2-02-11 « dépôt de neige usées » et I2-02-15 « Recyclage de bardeau d'asphalte » à titre complémentaire à une carrière dans la zone E 1-10.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2537 est bien décrit dans le titre et que la zone E 1-10 se situe dans les secteurs Saint-Canut et Sainte-Scholastique et est illustrée au plan ci-après :

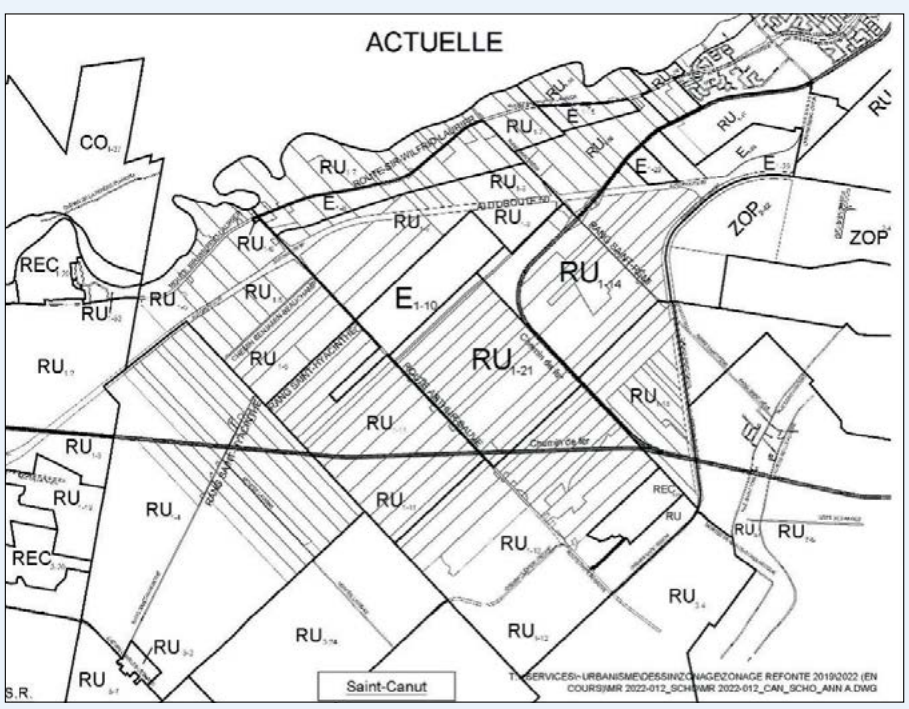

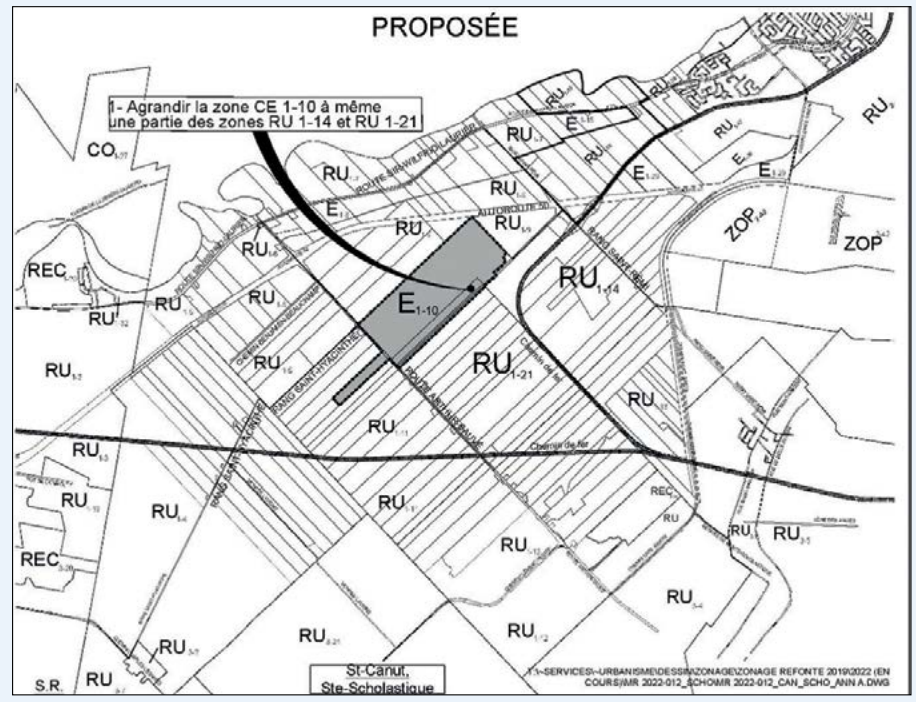

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Qu'une assemblée de consultation sera tenue le **30 août 2022, à 17 heures**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par le maire, soit l'élu municipal désigné comme étant le président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 10 août 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **mardi 13 septembre 2022, à 19 heures, au Centre culturel Honorius-Lafond, 4305, rue Lalande, secteur de Saint-Hermas**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Propriété située sur le chemin Notre-Dame (lot 6 357 896), secteur du Domaine-Vert Nord (2022-041) :

Afin de permettre :

- l'implantation d'une allée de circulation véhiculaire privée ayant une largeur de 6,7 mètres avec des rayons de courbure de moins de 12 mètres, alors que le règlement exige une largeur minimale de 8 mètres pour une allée de circulation véhiculaire privée d'un projet intégré avec des rayons de courbure de 12 mètres;
- l'implantation d'un stationnement ayant des ilots de verdure à toutes les 20 cases, alors que le règlement exige des ilots de verdure à toutes les 14 cases.

Propriété située au 13410, rue Guay, secteur de Saint-Augustin (2022-044) :

Afin de permettre :

- l'implantation d'une remise isolée en cour avant, alors que le règlement autorise une remise isolée seulement en cour avant secondaire, latérale et arrière;
- la construction d'une remise isolée ayant une hauteur de 3,58 mètres, alors que le règlement autorise une remise isolée ayant une hauteur maximale de 3,5 mètres.

Propriété située au 18820, rue Boileau, secteur de Saint-Janvier (2022-045) :

Afin de régulariser l'implantation d'une piscine privée hors-sol ayant une distance de 1,5 mètre avec la ligne de terrain avant (rue Louis-Joseph-Papineau), alors que le règlement exige une distance minimale de 5 mètres avec une ligne de terrain avant, lorsque la piscine est située dans la cour avant secondaire.

Propriété située au 14890, rue des Saules, secteur de Saint-Augustin (2022-47) :

Afin de régulariser l'implantation d'une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé ayant une marge de recul avant de 5,77 mètres, alors que le règlement exige une marge de recul avant minimale de 6,0 mètres.

Propriété située au 9355, rue Sainte-Madeleine, secteur de Saint-Benoît (2022-048) :

Afin de régulariser :

- l'implantation d'une véranda, attenante à l'habitation résidentielle :
  - ayant une distance de 6,64 mètres avec la ligne de terrain arrière, alors que le règlement exige une distance minimale de 7,0 mètres;
  - empiétant de 2,36 mètres dans la marge de recul arrière, alors que le règlement autorise un empiètement maximale de 2,0 mètres;
- la construction d'une véranda, attenante à l'habitation résidentielle sans fondation à l'abri du gel, alors que le règlement exige que la fondation d'une véranda soit faite de béton en continu ou sur pieux à l'abri du gel.

Propriété située au 18200, rue J.-A.-Bombardier, secteur de Saint-Janvier (2022-049) :

Afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment industriel ayant une marge de recul avant de 14,83 mètres, alors que le règlement exige qu'une marge de recul avant minimale 15,0 mètres.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 4 août 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

LE 23 AOÛT À **19 H**

BILLY COUNTRY BAND

Centre culturel Honorius-Lafond
4305, RUE LALANDE (SECTEUR DE SAINT-HERMAS)

DERNIER SPECTACLE DES VARI-ÉTÉ 2022 !

En cas de pluie, le spectacle aura lieu à l'intérieur du centre culturel Honorius-Lafond.

VARI-ÉTÉ N° 9